Département de l'Hérault ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

Objet :

Convention entre la Médiathèque et les écoles maternelle et élémentaire

Autorisation de signature

N°: D-2024 - 05 - 06 - 06

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

17 MAI 2024

ID: 034-213401359-20240506-D_2024_05_06_06-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 1 MAI 2024
Et publication ou notification
Du 17 MAI 2024
Le Maire:



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 6 MAI 2024

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES;

Procurations: M. Laurent FUSTER à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Maire CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL.

Absents excusés : Mme Solène PELLE. Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de convention entre la Médiathèque et les écoles maternelle et élémentaire de la commune règlementant l'organisation et les conditions de participation des classes maternelle et élémentaire au service municipal d'accueil des classes par la Médiathèque.

Elle fixe particulièrement les objectifs de ces accueils, les planning et horaires et le prêt des documents.

Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction ainsi qu'à chaque changement d'enseignant.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte, à l'unanimité des présents + 4 procurations, les termes de la convention entre la Médiathèque et les écoles maternelle et élémentaire présentée et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer avec Mesdames les Directrices des écoles maternelle et élémentaire ainsi que Mesdames et Messieurs les enseignants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN

Jean-François GUIBBERT